



La Cour des comptes propose de mieux prendre en compte les missions des profs hors la classe

Publié par Elsa Doladille | Déc 15, 2021 | Secondaire | 0

Dans une note, la Cour des comptes formule plusieurs recommandations pour améliorer les performances « médiocres » du système éducatif.



Getty

Malgré les efforts budgétaires consacrés au **système éducatif français**, ses performances sont « insuffisantes », selon la **Cour des comptes**. Dans une note publiée ce mardi, la juridiction estime en effet qu'« en dépit d'une dépense nationale d'éducation supérieure à la moyenne de l'OCDE », l'**efficacité du système scolaire** « tend à se dégrader ».

Pas d'amélioration malgré les réformes

Pour la Cour des comptes, les politiques éducatives de ces dernières années « n'ont pas encore suffisamment permis d'améliorer la qualité du système éducatif français ».

Malgré une **dépense par élève** qui a augmenté de 210 % dans le 1^{er} degré et de 65 % dans le second degré depuis 1980, la performance du système scolaire « se dégrade à maints égards » dans les grandes enquêtes internationales portant sur les **acquis des élèves**, note-t-elle.

En cause, selon les Sages, des transformations insuffisantes de l'organisation scolaire. Ainsi, « l'Éducation nationale n'utilise pas suffisamment des outils comme les **heures supplémentaires** pour anticiper les effets d'une démographie scolaire en déclin », soulignent-ils notamment. Ils citent également le « caractère rigide, uniforme et intangible des règles qui régissent cette organisation », par exemple en ce qui concerne le **cadre d'exercice du métier enseignant**.

Et les nombreuses réformes pédagogiques qui se sont succédées depuis une quinzaine



d'années « ne suffisent pas à améliorer la performance ».

Augmenter l'autonomie des établissements

La juridiction propose quatre leviers d'action pour améliorer la situation. Elle propose ainsi de rapprocher **école** et **collège**, les tentatives pour « gommer la rupture entre le premier et le second degré » ayant pour l'instant échoué selon elle.

Autre recommandation, celle d'augmenter l'autonomie des établissements. Et notamment celle des directeurs d'école et chefs d'établissement. « Leur marge de manœuvre effective vis-à-vis des enseignants reste marquée par d'importantes ambiguïtés », souligne en effet la Cour des comptes.

Mieux prendre en compte les « missions annexes » des enseignants

Le cadre d'exercice du métier d'enseignant doit aussi être rénové, estiment les Sages. En particulier la prise en compte des missions des enseignants en dehors de la classe. En effet, « en dépit de la définition légale des missions d'un enseignant, tout travail autre que celui de 'faire cours' n'est pas quantifié dans son temps de service », indiquent-ils. Toutes les activités en dehors du temps de classe n'est ainsi pas pris en compte : « suivi des élèves et accompagnement personnalisé, rencontres avec les parents, réunions de travail en équipe, participation aux instances de l'établissement, intérêt porté aux activités périscolaires »... Ils recommandent donc la mise en place d'une « définition globale annuelle des services des enseignants », qui prendrait également en compte les missions annexes « qui peuvent nécessiter des temps de disponibilité [...] et ainsi valoriser des missions aujourd'hui insuffisamment reconnues ».

Enfin, la Cour des comptes se prononce pour « une politique d'évaluation ambitieuse » du système scolaire, qu'il s'agisse de l'évaluation des acquis des élèves ou de l'évaluation des écoles et des établissements.

